



Stagiaires maltraités

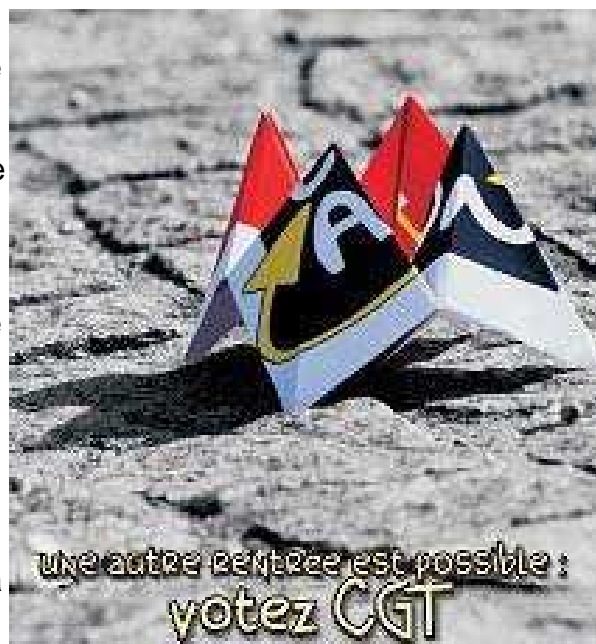
Pas de changement sans mobilisation !

La création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) avaient pour but de relancer une formation initiale des enseignant-e-s et CPE qui avait disparu. Mais les promesses de changement ont vite été effacées par des choix politiques contestables. Dans un rapport publié en octobre 2014, l'inspection générale est elle-même obligée de reconnaître que la situation dans les ESPE n'est pas optimale...

Un témoignage saisissant...

Mon témoignage est le suivant. Je pensais naïvement en entrant dans cette profession avoir le droit à l'erreur, avoir le droit d'être formé convenablement et à un rythme « normal » me laissant le temps d'apprendre et d'observer. Au lieu de cela, j'ai été projeté dans la fosse aux lions, avec 18h d'enseignement par semaine et tout le travail et le stress que cela implique (impossible à réaliser correctement dans les délais!). Il faudrait ajouter l'angoisse permanente d'être tout bonnement remercié au terme de son année de stage...

Quatre épreuves de concours n'auront pas suffi à prouver l'aptitude et la motivation d'un candidat qu'il faille lui imposer un stress insoutenable lors d'une année où sa seule préoccupation devrait être de devenir un bon enseignant ? Comment peut-on se former efficacement dans ces conditions ?

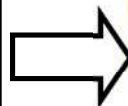


**Retrouvez sur notre site internet
(rubrique « Entrée dans le métier »),
toutes les infos :**

www.unsen.cgt.fr

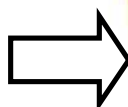
263 rue de Paris, case 549,
93515 Montreuil cedex – tél : 01.55.82.76.55 – fax : 01.49.88.07.43 – unsen@ferc.cgt.fr

J'ai enseigné pendant de nombreuses années comme contractuel. J'ai un Master 2 en maths mais le Rectorat m'oblige à repasser un Master 2 et ne me propose que des formations universitaires pas du tout adaptées à ma situation.



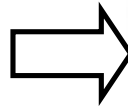
Les ESPE doivent adapter la formation mais n'ont pas prévu les situations « atypiques ». Il n'est pas statutairement obligatoire de repasser un M2.
Décrets statutaires.
Arrêtés du 22 août 2014 sur les modalités de stage.

J'ai une classe composée de 23 enfants. Mon école se situe à 45 km de mon lieu de résidence et de formation. Je dépense actuellement environ 150 euros par mois d'essence pour me rendre sur mon lieu de travail. Mes frais de déplacement ne sont pas remboursés en vertu de la nouvelle circulaire parue à la rentrée.



Les stagiaires peuvent choisir entre bénéficier de l'indemnité forfaitaire (IFF) ou les remboursements prévus par le décret Fonction publique.
Décret 2014-1021 du 08.09.2014 sur l'IFF
Décret 2006-781 du 03.07.2006 sur les remboursements Fonction publique

J'ai passé plusieurs années à la fac, je prépare un Master 2 MEEF et tout ça pour toucher à peine 1 600 euros par mois !



Le ministère a imposé le fait que les stagiaires se retrouvent à l'échelon 1.

A cela s'ajoute le gel des salaires depuis 2010.

La CGT Educ'action a gagné une amélioration des conditions de reclassement et revendique une augmentation de 400 euros.

Je ne suis titulaire que d'un M1, je dois donc valider toutes les UE du M2. Ce qui signifie, en plus de la préparation de ma classe, de fournir un mémoire, un écrit professionnel (différent du mémoire), des séquences et des séances n'ayant aucun rapport avec ma classe. L'ESPE, contrairement à ce qui avait été annoncé, ne fait rien pour alléger notre charge de travail (elle nous en donne en supplément) et nous met une pression permanente. Il s'agit de valider toutes les UE, de n'avoir aucune absence non justifiée et de ne pas trop l'ouvrir si nous voulons être titularisés. Dernière action de l'ESPE, nous mettre des cours pendant les vacances (celles des étudiants sont plus courtes que celles des enseignants).



Les stagiaires sont fonctionnaires ! Ils ont une carte d'étudiant uniquement car l'ESPE est l'opérateur de leur formation initiale...

Suite du témoignage...

Je souhaite agir pour que le métier d'enseignant soit revalorisé. Que dire du point d'indice gelé dans la fonction publique depuis des années ? Comment valoriser un métier où l'on demande un niveau de diplôme de master sans proposer une rémunération à la hauteur et permettant de vivre correctement ? Comment accepter le fait que l'on nous demande d'effectuer un travail de qualité sans nous fournir les outils et le matériel suffisant et adéquat ? Comment peut-on planter un clou convenablement sans un bon marteau et sans se blesser ? Pour toutes ces raisons le syndicalisme s'impose à moi. La CGT porte des valeurs qui me sont chères et que je défends. La lutte contre la précarité et le système capitaliste libéral doivent être une priorité. L'avenir est devant nous, sauf si l'on se retourne. La richesse existe ! Elle doit servir aux peuples et à l'éducation des prochaines générations.

La CGT Educ'action revendique un recrutement niveau Licence suivi d'une formation de deux années validée par un Master. La CGT Educ'action appelle à la réunion d'Assemblées Générales dans les ESPE pour organiser des actions.

En votant pour ses listes du 27 novembre au 4 décembre 2014, vous renforcerez un syndicalisme revendicatif et de lutte.



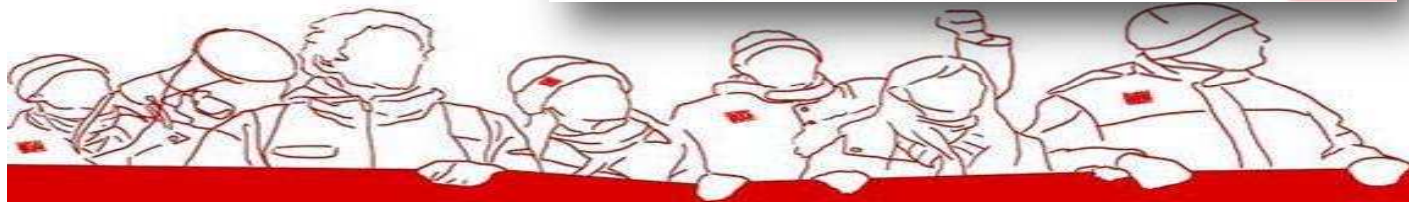
"Pour nos conditions de travail, non à l'austérité, oui à un service public de qualité, votez CGT"

L'Éducation est notre priorité.



CONTRE l'austérité.
des réponses...

Du 27 novembre au 4 décembre 2014
Elections professionnelles
Personnels de l'Éducation nationale



Pour rejoindre la CGT Educ'action

Nom, Prénom..... Téléphone :
Adresse : E-mail :
Corps : Discipline :
Etablissement :

Je renvoie ce coupon à CGT Educ'action – 263 rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex

CGT-Educ'action

**263 rue de Paris, case 549, 93515 Montreuil cedex – tél : 01.55.82.76.55 – fax : 01.49.88.07.43
unsen@ferc.cgt.fr.fr - www.unsen.cgt.fr**

